



# Gares & Connexions



# CSE

## CSE extra et ordinaire du 14 juin 2023

Votants : 16 UNSA-Ferroviaire, 5 CGT,  
4 SUD-Rail, 1 CFTD, 1 CFE-CGC

La séance en présentiel s'est ouverte par la  
déclaration liminaire de vos élus UNSA-Ferroviaire  
que vous retrouvez sur le groupe @workplace UNSA [\(ICI\)](#).



### CSE EXTRA

1

**Approbation des comptes 2022 du CSE SNCF G&C  
et présentation du rapport d'activité et de gestion  
2022 (Lionel KYNDT du cabinet HARMONIUM)**

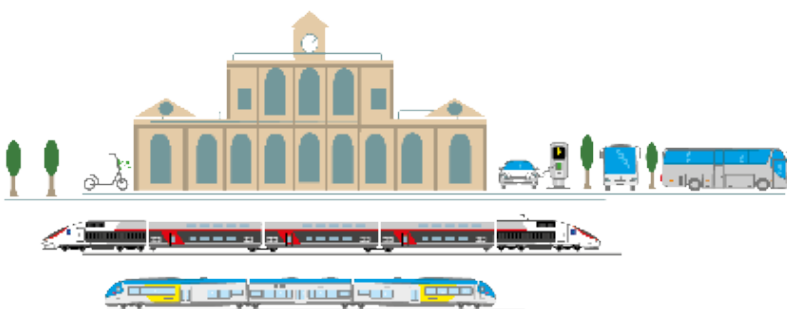
**Les missions d'un CSE sont de  
deux types :**

- Les attributions économiques et professionnelles ou AEP (défense des salariés entre autres) ;
- Les activités sociales et culturelles ou ASC.

**À ces deux missions, sont asso-  
ciés deux budgets :**

- Les AEP : activités d'expertises

et missions économiques (ex-  
pert-comptable, commissaire aux  
comptes, avocat...), formations  
des élus (économique, santé et  
sécurité au travail...), documenta-  
tion et assistance (documentation  
juridique, sténotypie...), opérations  
de communication auprès des sa-  
lariés (liées aux attributions éco-  
nomiques et professionnelles) et  
les autres frais de fonctionnement  
(les salariés du CSE notamment).



**UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions**  
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS  
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org  
Workplace : UNSA gares & connexions

## Approbation des comptes 2022 (suite)

Son montant correspond à 0,22 % de la masse salariale.

- Les ASC : activités sociales et culturelles (billetterie, bons d'achat, cadeaux, chèques-vacances, voyages, événements organisés, arbre de Noël...) et les autres frais de fonctionnement (les salariés du CSE notamment). Son montant est de 1,721 % de la masse salariale, dont une partie est reversée à l'instance centrale et une autre aux CASI.

Afin de se conformer aux obligations de transparence financière prévues par le Code du travail, le CSE établit

les documents annuels suivants : les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, l'annexe), le rapport sur les activités et la gestion financière, et le rapport sur les conventions conclues entre le CSE et l'un de ses membres.

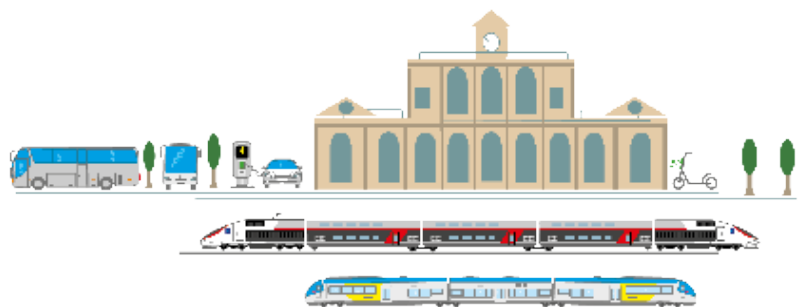
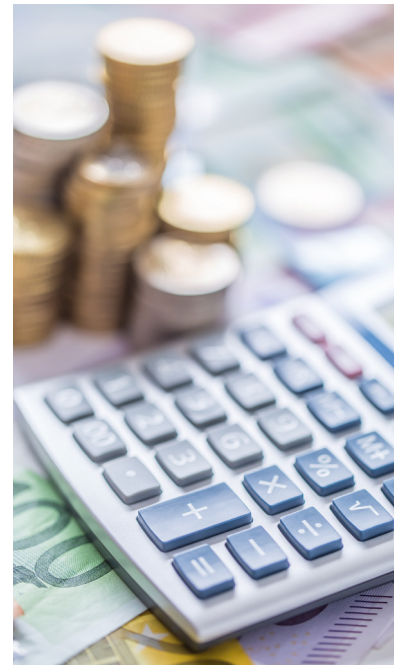
L'ensemble des documents annuels, dès lors qu'ils sont approuvés en séance plénière, sont mis à disposition des agents sur le site de votre CSE ([cse-gc.fr](http://cse-gc.fr)).

**Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté « pour » lors de ces deux consultations.**

2

## Budget prévisionnel 2023 du CSE (Karine BAHON)

- On constate que la dotation nette augmente encore cette année, puisqu'elle est mécaniquement liée à la photographie des effectifs au 30 novembre de chaque année. On passe de 4 234 agents à 4 357 agents au 30 novembre 2022. Le budget est de 1,667 millions d'euros pour 2023 (contre 1,5 million d'euros en 2022).
- La nouvelle équipe a donc procédé à certains ajustements budgétaires avec l'objectif de renforcer l'offre ASC et d'être au plus près des souhaits des agents.
- **La délégation UNSA-Ferroviaire a voté « POUR » ce budget 2023 et continuera donc de mettre en place les activités sociales et culturelles demandées par les agents.**



## CSE ORDINAIRE

Retrouvez le compte-rendu de la CSSCT du 11 mai 2023 du secrétaire adjoint du CSE sur le groupe du CSE ([ICI](#)) détaillant les deux premiers points ci-dessous.

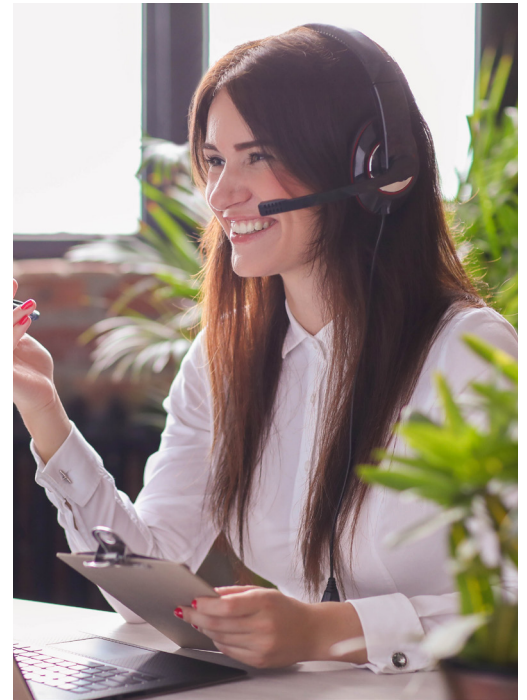
3

### Projet de création de la plateforme unique (Lamisse BEN ELHAJ)

La délégation UNSA-Ferroviaire a noté que l'article 28 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) ainsi que son décret d'application n° 2021-1124 du 27 août 2021 demandent la création d'une plateforme unique assurant la réservation de l'assistance aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite délivrée en gare et confie la création, l'organisation et la gestion de la plateforme unique à la SA SNCF Gares & Connexions.

La SA augmentera son organisation de 59 postes à la suite de l'internalisation des tâches de cette plateforme unique.

**La délégation UNSA-Ferroviaire a voté « pour » lors de cette consultation.**



4

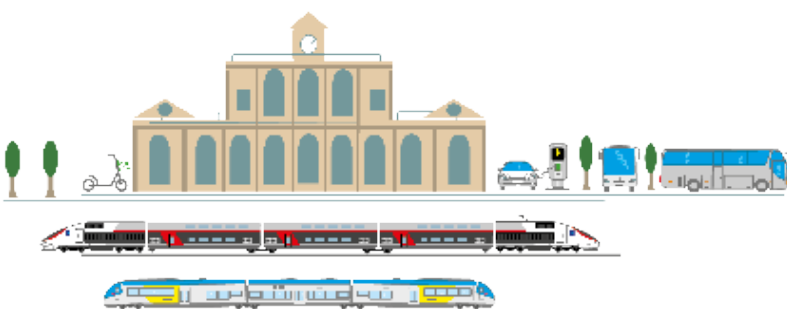
### Mise en place d'une astreinte sur le secteur Nord - Val de Loire (Paul BENECHET et Yann BAILLARD)

La délégation UNSA-Ferroviaire a noté que la mise en place d'une astreinte sur le secteur Nord Val de Loire de l'ABE Centre - Val de Loire répond à des enjeux de maintien en exploitation des installations ainsi qu'à une demande des agents.

Par ailleurs, la délégation UNSA a observé, bien que le nombre d'agents intégrés dans ce roulement soit régle-

mentaire, que celui-ci paraît faible et engendrera un cycle réduit, notamment lors des périodes d'absence et/ou de congés.

Le risque d'un impact négatif sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle est donc élevé. Ainsi, afin de pallier cette situation, la direction envisage un remplacement par le DPX en place, puis l'appel à l'astreinte de niveau 2.



**UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions**  
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS  
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org  
Workplace : UNSA gares & connexions

La délégation UNSA-Ferroviaire demande la mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) au regard des risques auxquels les agents sont exposés.

La délégation UNSA-Ferroviaire a voté « pour » lors de cette consultation.

5

## Bloc 2 Rebsamen (Marianne BONNET et M. MORIN du cabinet SECAFI, Magali GUYON)

À la suite de la présentation par le cabinet SECAFI de l'analyse de la situation économique et financière pour l'exercice 2022 de la SA SNCF G&C, les élus UNSA-Ferroviaire ont expliqué leur vote.

Tout d'abord, l'inflation est toujours très importante et pénalise le pouvoir d'achat des Françaises et des Français et donc des cheminotes et cheminots. Même si celle-ci est attendue en décroissance, elle restera élevée dans les années à venir.

Le cabinet SECAFI rappelle encore cette année que même si l'entreprise a « de bons résultats », l'impasse de financement pour mener les grands projets patrimoniaux demeure toujours d'actualité.

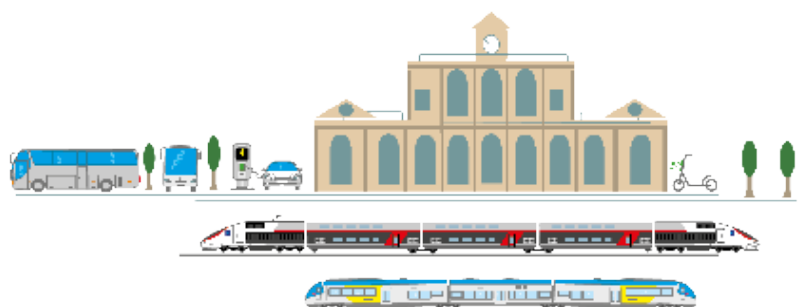
Nous retenons que :

- Malgré la conjoncture défavorable, en 2022, le chiffre d'affaires au périmètre du groupe SNCF atteint un niveau record de 41,4 Mds€, en progression de + 19 % par rapport à 2021 et de + 18 % par rapport à 2019 (année « normative »). Ce chiffre d'affaires est principalement tiré par la bonne performance des activités de logistique, de transport de marchandises et par la forte reprise du trafic ferroviaire de voyageurs.

Et c'est justement la reprise du trafic ferroviaire de voyageurs qui a bénéficié à la SA Gares & Connexions avec la reprise de l'activité des commerces en gare et le retour des usagers.

Le chiffre d'affaires de la SA Gares & Connexions progresse donc de 4 % par rapport à 2021, et atteint un point « haut ». Outre l'augmentation des activités non régulées, la publication de l'avis conforme de l'ART, le 6 juillet 2022, qui actait une augmentation du taux de rémunération des activités régulées, a eu également un effet favorable sur les revenus de la SA SNCF Gares & Connexions.

Si les charges d'exploitation progressent, en lien avec la reprise de l'activité, elles augmentent tout de même moins rapidement que les revenus.





À l'arrivée, le résultat net analytique est de 182 M€ à fin 2022, soit une progression de + 143 M€. Si l'amélioration de la MOP (+ 29 M€) explique en partie cette progression, ce sont principalement les produits de cession de 122 M€ liés à la vente des actifs du projet Austerlitz qui expliquent cette nette augmentation. L'EBITDA (nouveau référentiel au niveau du groupe SNCF) s'établit à 323,6 M€ à la clôture de l'exercice 2022.

Par ailleurs, comme chaque année, et comme pour toutes les SA et la SAS Fret SNCF, la SA Gares & Connexions a participé à hauteur de 46 M€ au plan d'économie des quatre SA et de la SAS Fret (831 M€ au global).

- Le cash-flow libre (CFL) s'améliore en 2022, il reste relativement bas par rapport aux années précédentes, mais reste dans la trajectoire du contrat. Son amélioration est principalement due à une variation du BFR (besoin en fonds de roulement) favorable.

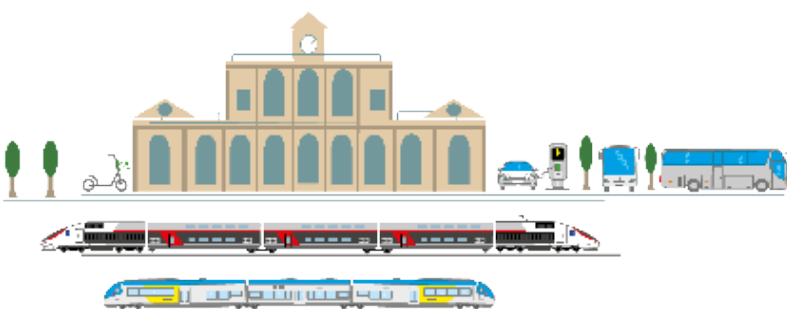
Mais nous retenons aussi que d'autres sujets restent d'actualité dans l'entreprise, et plus largement dans le groupe SNCF. Nous en avons déjà parlé dans cette instance : des tensions sur les compétences, sur les recrutements et la fidélisation, et donc des tensions sur la production.

De plus, les investissements, notamment sur fonds propres, sont toujours soutenus. Les investissements sur l'accessibilité et les projets sur les gares en Île-de-France demeurent des enjeux importants pour l'entreprise : 443 M€ en 2022 sur fonds propres pour 964 M€ d'investissements bruts.



Pour l'année 2023, une nouvelle croissance du chiffre d'affaires est attendue. Malgré des investissements toujours soutenus (plus d'un milliard d'euros), le CFL resterait négatif à - 95 M€, donc en amélioration par rapport à 2022. La dette nette serait en progression, avec un résultat net aux bornes de la SA Gares & Connexions de 40 M€ à la clôture de 2023.

Enfin, dans les éléments de 2022, il y a aussi la signature du contrat de performance 2021-2026 de Gares & Connexions avec l'État, dont la finalité est de « favoriser le développement du système ferroviaire, tout en restant dans une trajectoire financière saine et maîtrisée » : faire encore mieux, encore plus, et moins cher. Et c'est précisément ce qui est prévu pour 2023, avec notamment pour Gares & Connexions un plan d'économies à hauteur de 79 M€ sur les 636 M€ au périmètre des quatre SA et de la SAS Fret SNCF.



Plus largement, les injonctions du contrat de performance mettent (toujours) en lumière les dilemmes de Gares & Connexions :

- ■ Un modèle économique qui limite la possibilité pour Gares & Connexions de garder pour elle les gains de productivité générés par les activités non régulées ;
- ■ Avec, en même temps, des investissements de plus en plus importants et à réaliser « obligatoirement » ;
- ■ Tout en gardant un ratio d'endettement « raisonnable », avec une dette due à 93 % à la SNCF (est-ce rassurant, au vu de ce qui se passe chez Fret SNCF ?) ;
- ■ Et avec toujours des plans d'économies.

Autant de sujets qui nous font dire que rien n'est acquis, même si sur le papier, la situation économique et financière de la SA Gares & Connexions est « saine » et les indicateurs financiers s'inscrivent dans la trajectoire du plan de performance.

Nous tenons à remercier le cabinet SECAFI pour la qualité de ses éclairages et son expertise.

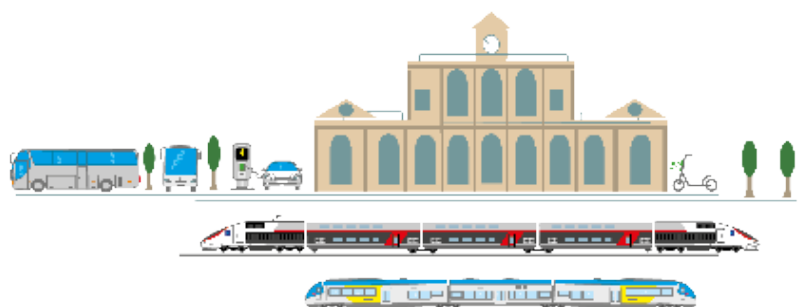
**Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté «POUR» lors de cette consultation.**

6

## Consultation sur la modification du règlement intérieur (RI) de l'entreprise

La délégation UNSA-Ferroviaire a noté dans ce dossier de modification du règlement intérieur de l'entreprise, l'actualisation de l'article 28 sur l'interdiction du harcèlement sexuel, l'ajout d'un article 29 bis relatif à la protection du lanceur d'alerte ainsi que l'actualisation de deux annexes au RI : dispositif d'alerte Groupe (RA00124) et code de conduite anticorruption (RA00507).

Pour autant, l'évolution de l'article 25.2 concernant le délai de prévenance en cas d'impossibilité de prendre son service va au-delà des dispositions reprises sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)



qui prévoient en cas d'absence (interruption de travail) : « vous devez prévenir, par tous moyens (appel téléphonique, mail, SMS...) votre employeur ou la direction des ressources humaines dans un délai de 48 heures qui suivent votre absence ».

**Ainsi, pour cette raison, la délégation UNSA-Ferroviaire a voté «l'abstention» lors de cette consultation.**

7

## Note de conjoncture économique T1 2023 (Magali GUYON)

À la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, le chiffre d'affaires est de 392 M€, supérieur au budget de 4 M€. L'EBITDA s'élève à 60 M€, en avance de 31 M€ par rapport au budget. Les investissements en fonds propres sont en avance de – 10 M€ par rapport au budget, avec un retard de production de + 35 M€ et un niveau d'appel de subventions qui est inférieur de – 45 M€ par rapport à la prévision. Le cash-flow libre est à + 125 M€, en avance de + 57 M€, essentiellement dû à des cessions qui étaient prévues en 2022, mais qui sont actées comptablement sur 2023.

8

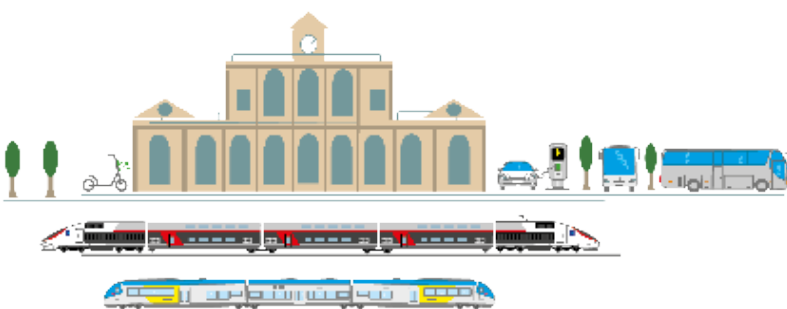
## Étude internalisation (Emmanuel LAURANS)

SNCF Gares & Connexions a décidé d'étudier l'opportunité de réinternaliser des prestations réalisées par des prestataires extérieurs, sur ses différents métiers. Après avoir réalisé un état des lieux, plusieurs pistes de réflexion ont été retenues selon trois axes d'analyse : enjeu stratégique, enjeu de solidarité emploi et enjeu de pilotage et qualité de service.

À ce stade, le projet d'expérimentation retenu est l'internalisation des visites réglementaires énergie (VRE) au sein des ABE (Agences Bâtiment Énergie). Mais seulement sur le périmètre G&C, puisque depuis la création des SA (sociétés anonymes), être à la fois vérificateur et mainteneur nécessite une habilitation cadrée par la loi.



**Retrouvez tous les dossiers présentés au CSE, mais aussi les comptes-rendus des commissions sur le site du CSE [cse-gc.fr](http://cse-gc.fr) dans la rubrique « Mon CSE ».**



**UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions**  
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS  
[garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org](mailto:garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org)  
Workplace : UNSA gares & connexions